



Déclaration de l'intersyndicale des Finances Publiques de l'Aude 26 novembre 2020

Monsieur le Président,

Le Comité Technique Local (CTL) se réunit ce jour pour évoquer le projet de « Nouveau Réseau de Proximité » que la Direction locale souhaite mettre en œuvre dans le département de l'Aude dès le 1^{er} janvier 2021 en deuxième convocation, suite au boycott de l'ensemble des élu(e)s de la session du 19 novembre 2020.

Ces mêmes élu(e)s ne participeront pas à cette séance pour les mêmes motifs que ceux avancés la semaine dernière.

Vous avez en effet réussi l'exploit, depuis votre arrivée dans le département, de faire l'unanimité contre toutes vos décisions !

L'opposition des agent(e)s qui s'est notamment matérialisée par le vote unanime, lors du CHSCT du 13 octobre, d'une résolution demandant l'abrogation du « Nouveau Réseau de Proximité » en raison des risques psychosociaux induits.

Vous n'avez en rien donné suite à celle-ci à ce jour, bien que l'article 77 du décret 82-453 du 28 mai 1982 vous impose de le faire dans le délai de deux mois. Tout au contraire, vous persistez à vouloir imposer ce projet destructeur de nos missions et réseau.

En ce qui concerne les élu(e)s locaux, celles-ci et ceux-ci ont fait part à de multiples reprises de leur volonté de ne pas voir ce soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » mis en place sans la nécessaire concertation préalable.

Celle-ci, contrairement à vos dires, n'ayant jamais existé, les élu(e)s du département de l'Aude ont été contraint(e)s de s'adresser directement au Premier Ministre, monsieur Jean Castex, afin de demander la suspension immédiate de ce projet et l'organisation d'une consultation sur le réseau des Finances Publiques dans le département.

Ainsi, pour terminer cette déclaration, nous vous lisons à titre d'exemple le courrier envoyé et cosigné par madame Hélène Sandragne, Présidente du Conseil Départemental et monsieur Patrick Maugard, Président de l'Association des Maires de l'Aude le 2 novembre 2020.